

REPRISE DE LA SEANCE

Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs, la séance est reprise.

PROJET DE BUDGET DU MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

Monsieur le Président

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de budget du Ministère de la Fonction publique et du Travail.

Je vous prie de vous reporter à la page 52.

La parole est à Monsieur Modou AMAR, Rapporteur général de la Commission des Finances et des Affaires économiques.

Monsieur El Hadji Ousmane Alioune NGOM.

Monsieur le Président, je voudrais prendre la parole avant le Rapporteur général.

Monsieur le Président.

Au sujet de quoi ?

Monsieur El Hadji Ousmane Alioune NGOM.

C'est une motion préjudicielle.

Monsieur le Président.

Vous avez la parole.

Monsieur El Hadji Ousmane Alioune NGOM.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président, j'ai demandé la parole pour poser deux problèmes qui me paraissent fondamentaux et qui doivent être réglés immédiatement, avant qu'on aille plus loin.

Le premier problème, c'est celui de la police de la séance. Au terme du Règlement intérieur, elle revient au Président de séance et non à un quelconque député. Nous avons constaté ici, depuis le début des séances plénières, des interventions intempestives qui tendent tout simplement à procéder à une obstruction systématique, à chaque fois que les députés de l'opposition interviennent. Ceci est inacceptable et nous ne pouvons pas l'accepter plus longtemps.

Nous avons même eu droit souvent à des attaques personnelles, sinon à des insultes. Et nous avons eu, à plusieurs reprises, à recourir au Règlement intérieur pour y répondre.

Nous voulons que les débats se poursuivent dans la sérénité et dans la tolérance. Nous sommes dans deux groupes parlementaires et dans deux partis différents. Par conséquent nous pouvons forcément avoir des positions et des points de vue différents sur les questions qui sont débattues ici. Il faut que nos collègues du Parti Socialiste tolèrent cela, il faut qu'ils souffrent ça. Nous n'accepterons plus du tout d'être agressés systématiquement et nous réagirons de la façon la plus grave et la plus nette lorsque cela se reproduira.

(brouhaha dans la salle)

Vous voyez déjà ce que je disais, Monsieur le Président !

Monsieur le Président.

Mes chers collègues, laissez continuer l'orateur.

Monsieur El Hadji Ousmane Alioune NGOM.

Je demande au Président de séance d'appliquer le Règlement intérieur, c'est-à-dire d'exercer lui-même ses prérogatives de police de la séance dans l'hémicycle.

Le deuxième problème qui est aussi sinon plus important, c'est celui de la couverture de nos débats par les médias d'Etat qui sont représentés ici.

Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je voudrais vous rappeler que la motion préjudicielle que vous avez sollicitée concerne la question de la police de la salle qui me revient. Maintenant si vous voulez évoquer le problème des médias.....

Monsieur El Hadji Ousmane Alioune NGOM.

Au terme du Règlement intérieur, ça fait partie aussi de la police,

Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je suis très tolérant aujourd'hui avec vous, mais je voudrais que l'on applique le Règlement intérieur et vous rappelle que c'est moi qui préside.

Monsieur El Hadji Ousmane Alioune NGOM.

D'accord, Monsieur le Président.

Monsieur le Président.

Vous avez sollicité une motion préjudicielle qui a été acceptée. Vous vous êtes bien expliqué et je pense que, sur ce point, vous avez raison. Maintenant.....

Monsieur El Hadji Ousmane Alioune NGOM.

Monsieur le Président, avec votre permission, ma motion préjudicielle n'est pas encore terminée. Elle a deux volets. J'ai déjà exposé le premier et m'appête à exposer le deuxième. Mais c'est la seule et même motion préjudicielle qui concerne la police justement de cette séance.

Je voudrais dire, Monsieur le Président, avec votre permission, que le problème de la couverture des médias relève du Règlement intérieur, puisque leur présence ici a été admise tout simplement dans le cadre de vos prérogatives de police de cette séance. Mais le Règlement intérieur ne prévoit pas la présence ici de la télévision ou de la radio.

A partir du moment où nous acceptons que les médias d'Etat soient ici et couvrent toutes nos séances, nous sommes en droit d'attendre un traitement équilibré de nos travaux et de tout ce qui se passe ici.

Mais nous avons constaté, depuis lundi, une discrimination inacceptable dans la couverture des séances de l'Assemblée nationale. Nous sommes l'objet de discrimination et d'un traitement ostraciste qui ne peut pas être accepté.

Les médias d'Etat doivent faire leur travail normalement, c'est-à-dire rendre compte de tous les débats de façon équilibrée. Je n'ai pas dit de façon égalitaire. Je ne réclame pas que l'on nous donne le même temps d'antenne que le groupe socialiste, mais que l'on rende compte, de façon équilibrée, des débats de l'Assemblée nationale.

Si ces médias d'Etat continuent, avec cette discrimination et cet ostracisme, à traiter nos débats, nous ne pourrons pas plus longtemps tolérer leur présence ici.

De deux choses l'une : ou bien ils ouvrent normalement les débats et leur présence ici se justifie, ou bien ils ne le font pas et nous exigeons, Monsieur le Président, que vous preniez les dispositions immédiates pour qu'ils quittent l'hémicycle ou bien alors c'est nous qui le quitterons.

Voilà, Monsieur le Président, le problème que j'avais à soulever et nous souhaitons avoir une réponse immédiatement pour nous permettre de continuer les débats dans la sérénité.

(Applaudissements des députés du Parti démocratique sénégalais)

Monsieur le Président.

Sur la question préjudicielle concernant la police de la salle, je donne la parole à Monsieur le Président Samba Laobé FALL.

Monsieur Samba Laobé FALL.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président, je pense que nous avons un Règlement intérieur qui régit notre Assemblée nationale, et notre devoir le plus élémentaire est de le respecter. Ce n'est pas parce que le Président du groupe parlementaire PDS a posé ce problème que je réponds de la sorte. Je dis que quel que soit le groupe concerné, il faut appliquer le Règlement intérieur de notre Assemblée. Il y va du respect de l'institution et des engagements que nous avons pris en l'adoptant.

Pour ce qui est de la discipline, il faut que, d'un côté comme de l'autre, nous évitions également de provoquer des réactions que l'on condamne actuellement.

Je crois qu'il y a deux volets et, en tant que Président, il faut faire attention. Il faut que nos amis de l'opposition qui disent que nous ne respectons pas le Règlement intérieur, parce que nous réagissons de façon peu orthodoxe, évitent également de faire des déclarations qui puissent entraîner de telles réactions.

./.

Je crois que nous devons, comme l'a dit d'ailleurs mon collègue, prôner la sérénité des débats pour le respect de l'institution parlementaire qui dépasse nos personnes et nos groupes.

S'agissant du deuxième volet, je reprends simplement les propos du Chef de l'Etat- qui a demandé aux membres du gouvernement de répondre totalement et de façon absolument sereine aux questions posées par les députés. Et il a ajouté que le peuple sénégalais doit être largement informé des débats qui se passent à l'Assemblée nationale.

Je ne suis pas Ministre, mais je rappelle simplement que le Président de la République a donné des instructions précises pour que la couverture des débats soit correctement faite. Quant à l'application de ces directives, elles ne me reviennent pas.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Monsieur le Président du groupe parlementaire PDS, j'ai suivi votre question préjudicielle. Les problèmes que vous évoquez, nous les avons vécus ensemble.

Mais je voudrais demander à l'ensemble des députés, de l'opposition, comme de la majorité, de dépassionner un peu les choses. Nous sommes ici pour une même cause. Nous défendons les intérêts du peuple qui nous a mandatés ici.

Il peut y avoir du chahut, comme dans toute assemblée. Quand de factions sont opposées et qu'elles ne présentent pas les mêmes dossiers et les mêmes façons de voir les choses, le chahut est inévitable quelquefois. Ce qu'il faut éviter, c'est le débordement.

D'un côté comme de l'autre, il faut éviter également des provocations. Je pense que si nous avons conscience de la mission que le peuple nous a assignée, nous transcenderions ces problèmes.

Le Président de séance que je suis, est chargé de faire respecter le règlement intérieur de l'Assemblée. Quelle qu'en soit la situation, je le ferai respecter et vous pouvez compter sur moi.

En ce qui concerne maintenant l'utilisation des médias, je vous propose d'attendre le budget du Ministère de la Communication, pour poser cette question et recevoir la réponse du Ministre responsable des médias. Je ne suis pas à même de dire à la télévision de prendre tel ou de ne ^{PDS} prendre tel, de sortir telle séquence ou de ne pas le faire. Mon problème c'est le règlement intérieur et je l'appliquerai, vous pouvez compter sur moi.

Monsieur le Président,

L'incident est clos

La parole est à Monsieur Modou AMAR rapporteur général de la Commission des Finances et des Affaires économiques.

(Brouhaha dans la salle)

(Les députés du Parti démocratique sénégalais quittent la salle)

...../.....

Monsieur Modou AMAR

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs les Députés,

Chers Collègues,

Le projet du budget du Ministère de la Fonction publique et du travail a été arrêté à la somme de 401.245.000 francs pour l'exercice 1989-1990, contre 414.535.000 francs pour la gestion en cours, soit une baisse de 13.290.000 francs en valeur absolue et 3,3% en valeur relative, due à une réévaluation en baisse des dépenses des services votés (-7.898.000 francs) non compensée par des mesures nouvelles, et par une réduction des dépenses de matériel et des dépenses diverses.

Au chapitre 351, dépenses de personnel, les crédits passent de 319.888.000 frs (1988-1989, à 311.990.000 francs (1989-1990) soit une baisse de 7.898.000 francs, en raison du fait que les postes budgétaires ont diminué de onze (11) unités, suite à des affectations, à des départs à la retraite et à des décès.

AU chapitre 352, dépenses de matériel, les crédits passent de 79.647.000 francs (1988-1989), à 75.755.000 francs (1989-1990), soit une baisse de 3.892.000 francs provenant de la réduction généralisée des crédits de fonctionnement, aussi bien au niveau de l'Administration centrale que des inspections régionales.

AU chapitre 355, dépenses diverses, les crédits passent de 15.000.000 francs (1988-1989), à 13.500.000 francs (1989-1990), soit une baisse de 1.500.000 francs.

Votre commission des Finances et des Affaires économiques a entendu le rapport fait au nom de la commission du travail, de la Fonction publique et de l'emploi.

Elle a félicité et encouragé le Ministre de la Fonction publique et du travail, et a exprimé le souhait d'entendre le délégué à l'insertion, à la réinsertion et à l'emploi, pour se faire une idée globale de la situation nationale de l'emploi et des initiatives gouvernementales dans ce secteur.

.../....

Le Ministre a accepté de porter la requête de la commission au Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République, qui a la tutelle de la Délégation à l'insertion, à la réinsertion et à l'emploi.

Cette audition a eu lieu le 12 mai 1989. Elle a fait l'objet d'une annexe à ce rapport, le budget de la D.I.S.E. devant être examiné avec les comptes de la Présidence de la République.

En ce qui concerne le Ministère de la Fonction publique et du Travail, vos Commissaires ont posé de nombreuses questions.

1. Le sort des Sénégalais de la Compagnie Air Afrique

Vos commissaires ont interrogé le Ministre sur le sort réservé aux retraités sénégalais de la Compagnie. L'absence de statut du personnel à Air Afrique rend difficile la liquidation des droits de ces travailleurs. Ils ont également posé le problème des autres travailleurs qui ont refusé de passer les tests prévus par le plan Billecart.

Pour les travailleurs retraités d'Air Afrique, le Ministre les a invités à se faire connaître au niveau de la Direction du Travail qui est chargée de constituer un dossier qui sera examiné avec la Compagnie, dès l'adoption de la Convention de Sécurité sociale en cours d'élaboration au niveau de la société multinationale.

Il a reconnu que les travailleurs sénégalais d'Air Afrique à Dakar ont effectivement refusé de subir les tests prévus par le plan Billecart. Les experts, envoyés par la Direction générale pour superviser ces opérations, sont rentrés.

Les travailleurs avancent comme arguments, pour justifier leur attitude, que le Code du Travail sénégalais ne prévoit pas ces tests. La Direction générale n'a pas encore réagi.

Cependant, le Ministre a rappelé que ce plan Billecart a été adopté par tous les Etats-membres. Il revient donc à tous les Sénégalais d'aider leur Président à respecter ses engagements.

2. La modernisation de la gestion du personnel de la Fonction publique

Pour ce qui est de la nécessité de moderniser la gestion du personnel de la Fonction publique, vos commissaires ont salué les résultats enregistrés au niveau de la gestion des carrières: les commissions se réunissent aux

échéances, les décisions sortent. Ainsi, pour les avancements, d'importants retards ont été résorbés.

Vos commissaires suggèrent, pour plus de transparence et d'équité, d'informatiser cette gestion.

Le Ministre a confirmé l'analyse de vos Commissaires et a révélé l'existence d'un projet d'appui à la gestion du développement qui comporte un volet "Modernisation de la Fonction publique".

Cette modernisation signifie une revue du cadre juridique, l'adoption d'un système informatisé de gestion du personnel pour plus de flexibilité et de motivation.

3. Le contrôle de la masse salariale et le blocage des recrutements

Le Ministre a précisé qu'ils résultent de l'objectif du Gouvernement de réduire, de manière générale, les dépenses de fonctionnement, pour accroître notre capacité d'investissement en vue d'une relance soutenue de notre croissance économique, pour arriver à un développement harmonieux. Cela se traduit par un redéploiement du personnel pléthorique, une prise en compte des sortants des écoles de formation programmées et une maîtrise des effectifs.

Une attention particulière sera réservée au personnel intermédiaire afin de maintenir et même d'améliorer le rendement des services publics.

4. L'avenir des médecins - chômeurs

Pour les médecins-chômeurs, la conjugaison des efforts a permis l'installation de certains d'entre eux, sous forme de projets financés par la D.I.R.E. Les postes budgétaires, libérés par les démissions, les décès ou les retraites, sont pourvus par le recrutement des nouveaux diplômés.

L'aménagement de la médecine du travail fait également obligation aux entreprises d'une certaine taille, de recruter, à titre permanent, des médecins.

5. LA situation de la société BATA

Le Ministre a réaffirmé la volonté du Président de la République et du Gouvernement de poursuivre leurs efforts en vue de la réouverture de cette société. Un comité interministériel de suivi a été créé à cet effet.

Il a rappelé que cette volonté s'est déjà traduite par un concours de 1.800.000 francs CFA, qui avait conduit la société Bata, les travailleurs et l'Etat, à signer un " Protocole " pour la reprise des activités. Au dernier moment Bata s'est rétractée, optant pour le transfert des équipements dans un autre pays africain. Le Gouvernement a réagi par une saisie conservatoire de l'outil. Il a engagé des démarches diplomatiques en direction du CANADA, pour une pression sur BATA. Le Ministre a espoir qu'une solution finira par être trouvée, d'autant plus qu'un entrepreneur sénégalais et les travailleurs ont initié un projet soumis à la DIRE. Ce projet a toutes les chances d'aboutir.

6. Les perspectives de la SAPAL

En ce qui concerne la SAPAL, le Ministre a indiqué que le principal actionnaire SAUPIQUET, s'est retiré du groupe pour s'installer en Côte-d'Ivoire où la main-d'oeuvre est meilleur marché. Un groupe de Sénégalais, avec l'appui du gouvernement, a entrepris de rouvrir cette société.

7. La situation des travailleurs sénégalais en Arabie Saoudite et au Gabon.

Pour ce qui est de la situation des travailleurs sénégalais en Arabie SAoudite, le Ministre a affirmé qu'il n'y a pas de convention bilatérale entre ce pays et le Sénégal.

Les travailleurs sénégalais avaient passé des contrats individuels avec une société privée saoudienne. Ils sont une centaine (des chauffeurs, des mécaniciens et des cuisiniers). Certains d'entre eux ont, après quelque temps, résilié leurs contrats et sont rentrés au Sénégal avec le concours de nos services diplomatiques.

S'agissant du Gabon, la tendance est au non-renouvellement des contrats, principalement chez les enseignants.

X

X

X

Satisfaits des explications et réponses fournies par le Ministre de la Fonction publique et du Travail, vos commissaires ont approuvé, à l'unanimité, le projet de budget du Ministère de la Fonction publique et du Travail, et vous demandent d'en faire autant.

Je vous remercie,

Monsieur le Président

Monsieur le Ministre avez-vous des observations à faire sur le rapport - ?

Monsieur le Ministre

Je vous remercie Monsieur le Président.

A la page 55, concernant l'avenir des médecins chômeurs, il est écrit : " Les postes budgétaires, libérés par les démissions, les décès ou les retraités, sont pourvus par le recrutement des nouveaux diplômés." Je précise qu'il s'agit des postes budgétaires libérés par les démissions. Il faut supprimer les décès et les retraités."

A la page 56, concernant la SAPAL, j'ai indiqué les raisons de la fermeture de cette société, mais je n'ai pas précisé qu'elle a quitté le Sénégal pour la Côte-d'Ivoire.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie Monsieur le Ministre.

Mes chers collègues, à la page 56, 2ème paragraphe, il faut lire :

"En ce qui concerne, la SAPAL, le Ministre a indiqué que le principal actionnaire s'est retiré du groupe." Le reste est à supprimer.

Monsieur le Rapporteur général avez-vous des observations à faire ?

Monsieur Modou MARR

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président, j'accepte les deux propositions.

Monsieur le Président

La discussion générale est ouverte sur les conclusions de la Commission.

Je demande à ceux qui veulent intervenir de se faire inscrire.

Je vous communique la liste des orateurs.

.../...

Sont inscrits, nos collègues :

Mamadou Cora FALL

Ibrahima Oumar SARR

Amadou KA

Boubacar THIOUBE

Sanghé MBALLO

Oumar SANE

Emanuel Sobel DIOUF

Mbaye Jacques DIOP

Madia DIOP

Sandiguil BALDE

Birassi SOW

Ismaila DIAGNE

Alassane Cisse

Mame Birame DIOUF

Moustapha NIANG

Nous avons 15 orateurs inscrits. Le temps de parole est fixé à 5 minutes.

La parole est à notre collègue Mamadou Cora FALL.

Monsieur Mamadou Cora FALL

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

(Début non enregistré, suite à des faiblesses techniques)

Monsieur le Ministre, la première question que je voudrais vous poser est la suivante : quelle est la stratégie qui a été menée par votre département face à la crise actuelle ?

La deuxième question, vous vous en doutez, a trait à l'affaire Bata. En effet, il y a un moment on avait l'impression qu'elle était réglée, d'après les informations reçues par ci et par là, notamment au niveau de la presse et du quotidien national. Mais, depuis plus d'un an, on s'est rendu compte que les espoirs que cela avait suscités sont presque tombés.

Je voudrais, Monsieur le Ministre, avoir plus d'informations sur ce problème de Bata.

.../...

Je ne terminerai pas, Monsieur le Ministre, sans vous féliciter, parce que je sais que vous avez un département très complexe et que quand on parle de l'emploi, surtout dans le contexte actuel, il est extrêmement difficile de ne pas être harcelé de questions.

C'est pourquoi je voulais vraiment vous féliciter pour le travail et la façon dont vous maîtrisez votre département.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre collègue Ibrahima Omar SARR.

Monsieur Ibrahima Omar SARR

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, je vais intervenir sur trois problèmes.

Le premier problème a trait à la SAPAL. Nous savons que cette société, l'une des plus importantes industries thonières du Sénégal, était dirigée par un groupe français San piquet.

A sa fermeture, nous nous sommes étonnés de la façon dont ce groupe s'est retiré précipitamment, ainsi que de la réaction timide des autorités face à ce problème, malgré les démarches du syndicat.

La SAPAL a réouvert ses portes sous une autre appellation : nous avons constaté que c'est la même direction qui est là. On est en train de reprendre les travailleurs, contrairement à ce que nous avions pensé. Et cela se fait au bon gré des chefs d'équipe, donc de façon discriminatoire.

Au regard de ce qui s'est passé, on se rend compte que la fermeture de la SAPAL, comme de certaines autres entreprises, n'est qu'une compression du personnel déguisée.

Et là un problème fondamental se pose, c'est la révision des dispositions de l'article 191 du Code du Travail. Quand une entreprise doit fermer ses portes, sa direction doit être soumise à un contrôle, comme on le fait en cas de demande de compression d'effectifs.

Le deuxième problème, concerne les inspections du travail.

Nous avons constaté, depuis un certain temps, une volonté manifeste des inspecteurs du travail de mener à bien leur tâche. Malheureusement, et on ne le répètera jamais assez, au niveau des inspections du travail, il manque des moyens.

.../...

Et cela a entraîné le retard dans le règlement de certains conflits individuels. La convocation même des partis en conflits, pour des tentatives de conciliation, pose problème.

Il arrive même que les plaignants soient obligés de photocopier eux-mêmes un formulaire de convocation pour pouvoir être convoqués.

Et nous considérons que c'est une situation inadmissible de la part d'une instance qui est chargée d'arbitrer des conflits, d'autant que ce sont les travailleurs qui sont pénalisés, eux qui sont pressés pour le règlement rapide des conflits qui les opposent aux patrons qui, pour la plupart, ont tort.

Donc nous demandons l'accroissement des moyens mis à la disposition des inspections du travail pour leur permettre de mener à bien leur tâche.

Le troisième problème est relatif à l'inquiétude éprouvée par les travailleurs face au retard de reversement des cotisations aussi bien au niveau de l'IPRES que de la Caisse de Sécurité sociale. Les inspecteurs du travail sont en train de faire un travail de contrôle, en obligeant les patrons à s'acquitter de ces cotisations. Mais nous demandons qu'une action plus rigoureuse soit entreprise au niveau de certains patrons qui ne reversent pas les cotisations des travailleurs qu'ils retirent. Nous considérons cela comme un détournement de fonds.

Voilà les quelques questions que je voulais évoquer.

Je vous remercie.

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher collègue.

La parole est à notre collègue Amadou KA.

Monsieur Amadou KA

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Président, je commencerai par vous féliciter pour le comportement que vous avez adopté tout à l'heure, face à l'agression que nous avons tous subie de la part de l'opposition.

Je voudrais simplement rappeler que depuis l'ouverture de la session, l'on a cessé de traiter la majorité d'intolérante. S'il y a des responsables tolérants dans ce pays, c'est bien nous-mêmes.

.../...

On nous a invités à respecter le Règlement intérieur, je n'ai pas vu dans cette salle un seul député qui ne s'y est pas soumis.

Si nous n'étions pas tolérants, ça je le dis à l'intention de la presse qui est présente dans cette salle, nous n'aurions pas tordu le cou à notre Règlement intérieur pour accepter que le Chef de l'opposition parlementaire soit encore député. Depuis bientôt un an, il n'a pas mis les pieds au parlement. Le Règlement intérieur a ses dispositions sur la question, et pourtant nous ne les avons pas appliquées, parce que nous sommes tolérants vis-à-vis de la minorité.

Et il est dommage qu'en face, les gens n'aient jamais fait preuve de compréhension et leur départ, de tout à l'heure est la conséquence logique de la réunion qu'ils ont tenue à 15 heures. Il était manifesté tout à l'heure que ce départ était prémédité et bien préparé. Mais cela ne nous empêchera pas de faire notre devoir et tout notre devoir.

Cela dit, Monsieur le Ministre, il y a une question qui agite en ce moment l'opinion publique sénégalaise. On prête au gouvernement de la République l'intention de procéder à une compression ou à une déflation d'un bon nombre de fonctionnaires et d'agents de l'Etat.

Votre collègue de l'Economie et des Finances a été interpellé l'autre jour, et il en a parlé rapidement.

Je voudrais savoir, et beaucoup de collègues avec moi, ce qu'il en est exactement. Est-ce que cette intention de l'Etat est réelle.

Monsieur le Ministre, c'est la seule question que j'avais à vous poser, tout en vous encourageant. Vous gérez un secteur difficile mais, pour qui vous connaît, nous sommes sûrs que, malgré les difficultés, vous continuerez à obtenir d'excellents résultats.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Boubacar THIOUBE.

MONSIEUR BOUBACAR THIOUBE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, je voudrais m'associer aux félicitations et aux encouragements qui vous ont été adressés par mes prédécesseurs. Ces félicitations vous les méritez, si l'on considère l'oeuvre que vous avez accomplie. Permettez-moi de confondre dans ces félicitations tous vos collaborateurs, particulièrement ceux que nous côtoyons quotidiennement pour les besoins de nos électeurs. Parmi ceux-ci nous voudrions citer le Directeur de la Fonction publique et plus précisément le Directeur Général de la Caisse de sécurité sociale dont l'humilité et la disponibilité heurtent son engagement et son désir à servir l'Etat sénégalais et les élus du peuple que nous sommes.

Monsieur le Ministre, je voudrais évoquer certains problèmes.

Le premier a trait aux inspections régionales du travail qui constituent la saisine en premier ressort des conflits entre l'employeur et l'employé. Si tout à l'heure on a évoqué les dispositions du Code du Travail, il s'agit simplement de doter ces inspections de moyen, puisque la lenteur constatée à ce niveau est de rigueur et il serait souhaitable de faire preuve d'une grande diligence pour les besoins des employés. Car un conflit, avant qu'il ne soit transmis au niveau du Tribunal du Travail, peut durer à l'inspection régionale plusieurs semaines, pour ne pas dire plusieurs mois.

.../...

Le deuxième problème est relatif au centre de Traumatologie de Grand-Yoff qui est un démembrement de la Caisse de sécurité sociale. S'il faut saluer l'effort fourni par la Direction générale en son temps pour sa réalisation et se réjouir des dispositions adéquates qui aujourd'hui font la fierté du peuple sénégalais, il faut cependant plus que jamais, pour qu'elle puisse répondre pleinement à sa vocation, ériger la Caisse de sécurité sociale en société nationale. Nous pensons qu'une telle décision permettra de doter la caisse de sécurité sociale d'une plus grande efficacité pour résoudre les problèmes de son fonctionnement et en faire une réalité effective. Ce ne sera, Monsieur le Ministre, que justice.

Le troisième problème concerne les avancements. Si dans le rapport on a salué les efforts qui ont été faits, il n'en demeure pas moins vrai que les fonctionnaires et agents de la Fonction publique se plaignent trop souvent de la lenteur accusée par les commissions d'avancement.

Certains qui viennent des régions périphériques ou éloignées ne peuvent pas perdre plus de 2 ou 3 jours à Dakar pour faire inscrire sur un tableau d'avancement ou recevoir le papier. A ce niveau, une plus grande efficacité est souhaitable.

Le quatrième et dernier problème a trait à la conjoncture qui a bon dos. Beaucoup d'entreprises et de sociétés de la place se retranchent derrière la crise économique pour faire des compressions abusives ou menacent de fermer, si tel n'était pas le cas.

Ce contentieux qui est traité au niveau de la Fonction publique est souvent à l'avantage du patronat, selon les informations qui nous sont parvenues. Nous souhaiterions en avoir le coeur net.

.../...

Il semblerait aussi qu'il y a actuellement beaucoup de sociétés et d'entreprises qui ont déposé à votre niveau des demandes de compression. Tout ceci pour se retrancher derrière cette crise économique qui, naturellement, sévit dans tous les pays. Et nous pensons que ce n'est pas juste.

Parce que nous estimons qu'une société ou une entreprise qui, pendant des années, a tiré profit de son investissement, qui a un capital qui lui permet de fructifier et de maintenir la stabilité de l'emploi, ne doit pas, au nom d'une conjoncture, déposer un bilan ou demander l'autorisation de compresser pour dégrossir ses charges sociales, alors que la possibilité réelle et effective de l'emploi peut être sauvegardée.

Au niveau du textile, du bâtiment, des industries alimentaires, vous le devinez, les difficultés sont réelles et les pères de familles sont fatigués.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, mon Cher Collègue.

La parole est à notre collègue le Président Sanghé MBALLO

MONSIEUR SANGHE MBALLO

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers collègues,

Monsieur le Ministre, je voudrais simplement évoquer la question de la journée continue. C'est un projet qui est mis en chantier depuis longtemps, et l'on peut se demander pourquoi on n'arrive pas à instituer, jusqu'à présent, la journée continue.

.../...

Car, si l'on fait un calcul économique sommaire on se rend compte que les avantages liés aux transports, aux dépenses de famille, (le transport passera de 2 à 1 aller-retour domicile - lieu de travail) et d'autres avantages ne sont pas négligeables, notamment le **décongestionnement** des embouteillages et des économies dans la consommation de carburant. Si on comptabilise tout cela, ça fait des gains appréciables.

Les inconvénients, c'est quoi ? C'est peut être des pesanteurs psychologiques et sociologiques.

Je voudrais savoir, Monsieur le Ministre, si cette opération est économiquement rentable. Et si oui, est-ce qu'on va finalement prendre la décision d'instituer cette journée continue qui permettra aux travailleurs de mener des activités culturelles, sportives, etc. Je pense que le moment est venu de le faire. Compte tenu de toutes les difficultés que rencontrent les travailleurs, je voulais savoir réellement s'il y a des problèmes de fond qui empêchent la réalisation de ce projet.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT

Je vous remercie Monsieur le Président.

La parole est à notre collègue le Président Oumar SANE.

MONSIEUR OUMAR SANE

Je vous remercie Monsieur le Président,

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes Chers collègues,

.../...

Mes collègues Ibrahima Oumar SARR et Boubacar THIOUB ont marché sur ma langue en parlant des compressions mécaniques de personnel que pratiquent les employeurs, des difficultés des travailleurs et de l'accroissement des moyens des inspections du travail pour leur permettre de faire leur travail dans de bonnes conditions.

Monsieur le Ministre, un contrôleur en fonction a-t-il le droit d'ouvrir un cabinet d'affaires ?

Monsieur le Ministre, je vous demande de veiller au fonctionnement de vos inspections du travail.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.

La parole est à notre collègue Emmanuel Sobel DIOUF.

MONSIEUR EMMANUEL SOBEL DIOUF

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers collègues,

Monsieur le Ministre, je vous félicite et vous encourage du travail bien mené dans votre département par vous-même et tous vos collaborateurs. Je voudrais seulement soulever deux problèmes.

Le premier problème a trait à l'emploi dans les stations touristiques telles que la station "Soleil" de Saly et les hôtels de Nianing.

Monsieur le Ministre l'existence de ces infrastructures touristiques laisse penser que le problème de l'emploi peut trouver une solution au niveau local. Je pense que ce n'est pas le cas précis dans cette zone du département de MBour. Car aussi bien pour les emplois qualifiés que pour les emplois non qualifiés, nos hôteliers préfèrent chercher des travailleurs, la plupart du temps, dans

.../...

les centres urbains, alors que le Gouvernement a toujours recommandé de donner la priorité aux jeunes du terroir, ne serait-ce que pour l'emploi non qualifié.

Je me rappelle, lors d'un CRD spécial tenu à Saly le 23 Mars 1989, le Ministre du Tourisme n'a pas mâché ses mots et a même été intransigeant à propos de cette affaire. Il a répété presque la même chose. J'ose dire que la SAPCO ne fait rien pour soutenir les demandes des populations en matière d'emploi. Je crois qu'il est temps, Monsieur le Ministre, d'agir sur ce point précis, parce que, dans nos réunions et nos meetings, c'est toujours la même doléance qui revient.

Le deuxième problème concerne le recrutement de certains retraités. Je pense qu'il faut revoir cette situation par rapport au chômage des jeunes. On comprend difficilement qu'un retraité qui a travaillé des années puisse occuper un poste tant convoité par des jeunes.

Que faut-il faire ? Je pense qu'une enquête peut être menée au niveau de la station "Soleil" de Saly, du club Aldiana et du domaine de Nianing, pour découvrir les retraités qui occupent des postes qui reviennent à des jeunes.

Monsieur le Ministre, je pense qu'il faut remédier à cette situation.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Mbaye Jacques DIOP.

MONSIEUR MBAYE JACQUES DIOP

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes Chers Collègues,

Il est assurément difficile de gérer le Ministère du Travail d'un pays en voie de développement dans un monde en crise. C'est difficile. Il n'est pas de tâche plus difficile au moment où les pays industrialisés ont les plus grandes difficultés et où le chômage atteint des proportions qui, pour eux, sont inquiétantes.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, je voudrais, au nom des populations qui m'ont fait confiance, vous encourager et vous renouveler notre soutien total et ardent, pour ce que vous faites pour gérer, avec les partenaires sociaux, singulièrement la CNTS, la paix sociale dans ce pays. Car la paix sociale n'a pas de prix, on ne le dira jamais assez.

C'est pourquoi, vous qui êtes à la tête de ce département sensible, je voudrais vous encourager et vous féliciter pour ce que vous faites avec beaucoup d'efficacité, d'humilité et d'abnégation. Je le dis parce que je vous connais. Donc, nous ne pouvons que vous dire de continuer dans cette voie difficile du travail qui est aussi le seul élément qui paie dans la vie. Je crois à l'effort individuel et collectif, et c'est cela qui fait la chance du Sénégal.

Le Sénégal a traversé beaucoup de crise et d'événements. Mais il tient, parce qu'il a des hommes de valeur et parce qu'il a, à sa tête, un homme qui a la lucidité et le courage de conduire son peuple avec beaucoup d'abnégation et d'efficacité.

Et c'est pourquoi notre pays est à la fois une référence et

une fierté. Vous êtes, Monsieur le Ministre de ces hommes-là et je suis fier de le dire pour vous encourager.

Je le dis souvent : défonctionnarisez, politisez. Sachez que les hommes politiques que nous sommes sont les seuls gestionnaires des préoccupations des populations. C'est nous qui sommes assaillis le matin dans nos domiciles, les après-midi, à midi, quand nous mangeons ou dormons. C'est pourquoi je voudrais ici, après mon Collègue Cora FALL, dire que nous éprouvons à Rufisque, non seulement une difficulté, mais une gêne et une sorte d'humiliation devant les populations par le fait de la fermeture de BATA.

Quant à moi, j'ai un franc-parler qu'on me reproche souvent, mais on ne change pas à mon âge. Je suis fier de mon franc-parler, et je l'assume.

Monsieur le Ministre, je voudrais donc vous poser le problème de BATA et ensuite vous poser quelques questions en raison de nombreux accidents de la circulation que nous avons dans ce pays. Monsieur le Ministre, je vous félicite, vous et vos collaborateurs, de la création du Centre de Traumatologie de Grand-Yoff. Mais je voudrais savoir quel en est le statut. Quelles sont les modalités de paiement et les conditions d'accès ? Je pose ces questions parce ^{que} des cas dramatiques que je ne voudrais pas citer m'ont été signalés.

Monsieur le Président, je vous remercie de votre compréhension.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à notre Collègue le Président Madia DIOP.

MONSIEUR MADIA DIOP

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Le débat sur le vote du budget du Ministère de la Fonction publique et du Travail va m'inspirer beaucoup de réflexions. En effet, la situation sociale se détériore de plus en plus. Cette année, nous avons enregistré beaucoup de conflits. Des grèves ont éclaté, suite à bien des revendications posées. Notre Centrale a déposé des revendications qui ont été négociées pendant deux mois. Les négociations ne sont pas terminées et se poursuivent jusqu'à ce matin.

Monsieur le Ministre, je voudrais vous demander, car il est bon que notre Assemblée soit éclairée, le sort que vous réservez à l'augmentation généralisée des salaires et à l'augmentation des allocations familiales. Si je le dis, c'est parce que le taux de nos allocations familiales est le plus bas en Afrique, même celui de la Mauritanie est plus élevé que le nôtre. Je crois que c'est là un défi qu'il faut relever le plus rapidement possible.

Nous avons demandé le retour de l'autonomie de gestion de la Caisse de sécurité sociale. Car comme vous le savez, Monsieur le Ministre, l'Etat a intégré les réserves en milliards de celles-ci dans le Trésor. Or, depuis 1964, elles ne génèrent pas d'intérêt, contrairement à celles de l'IPRES. Si ces fonds étaient placés dans les banques, elles auraient généré au moins 26 milliards.

Et les organisations syndicales posent la revendication suivante : retournez-nous la gestion de la Caisse de sécurité sociale qui était autonome avant sa fondation.

Nous avons demandé le regroupement des institutions de prévoyance maladie qui se désagrègent de plus en plus en fonction de leur dispersion. Cela constituerait une solution au problème du chômage des médecins. S'il y avait une institution nationale autonome d'assurance

maladie, comme l'IPRES et la Caisse, il est certain que les medecins auraient retrouvé beaucoup d'emplois.

Monsieur le Ministre, le rapport a parlé d'Air Afrique. C'est là une situation difficile qui mérite notre attention. Car des 5.600 travailleurs d'Air Afrique, 2.000 doivent être licenciés, et le Sénégal en représente 900. Le problème qui est posé, c'est de savoir qui on va licencier ou qui est en excédent d'effectifs. Ce n'est certes pas au Sénégal où il existe des excédents d'effectifs, on le reconnaît. Mais notre pays est impliqué.

En ce qui concerne BATA, nous pensons que le gouvernement est en train de se faire tromper par cette multinationale qui se ferme à travers l'Afrique.

Au Burkina-Faso, au Niger, etc, BATA se ferme. Cette transnationale préfère actuellement importer que de fabriquer.

En/^{ce} qui concerne la SAPAL, je ne voudrais pas y revenir. Mais les méthodes nouvelles d'exploitation consistent à licencier pour réembaucher comme journalier, et c'est ce qui se passe à la SAPAL.

Je me réjouis de la réouverture de CAFAL. Ils ont joué franc jeu et le gouvernement les a aidés. Les travailleurs qui font 200 et quelques, ont repris le travail.

Monsieur le Ministre, les enseignants, suite à leurs revendications, posent la question de la modification du statut particulier des enseignants soumis à l'appréciation du Chef de l'Etat.

Pouvez-vous nous répondre sur cette demande pressante des enseignants ?

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie Monsieur le Président.

La parole est à notre collègue Sandigui BALDE

MONSIEUR SANDIGUI BALDE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

Monsieur le Ministre, votre periplexité à travers le Sénégal, pour créer des comités de concertation, n'a pas permis de régler le problème de l'emploi de la région de KOLDA, notamment dans les chantiers de la SODAGRI à ANAMBE. Car je précise bien ici que le village d'ANAMBE relève du département de KOLDA. Je vois mal que des manoeuvres et des bergers proviennent de Vélingara, alors que les installations sont à ANAMBE.

Ce n'est pas une concertation normale au profit des populations du village d'Anambé.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, nous sollicitons votre représentant permanent à KOLDA pour le règlement de ce problème.

L'an dernier, j'avais posé le problème de la création d'une inspection de travail à KOLDA. Pourquoi ? Parce que nous sommes à 185 km de Ziguinchor. Le billet aller-retour qui est de 4.000 francs et les frais de séjour, font qu'il faut dépenser au moins 10.000 francs.

Monsieur le Ministre, des Sénégalais fonctionnaires de la République de Mauritanie ont été rapatriés. Quels sont leur réserve votre ministère.

Je vous remercie.

MONSEUR LE PRESIDENT

La parole est à notre collègue Birassi SOW.

MONSIEUR BIRASSI SOW

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes Chers Collègues,

Je vais intervenir dans ce débat pour poser le problème de mes collègues journalistes. Nous tous qui sommes là, le matin de bonne heure, nous nous précipitons sur le "Soleil", pour lire le compte rendu des débats de l'Assemblée nationale. Et chacun de nous, aussitôt après lecture, incrimine ou félicite le journaliste. Donc, celui-ci est un professionnel différent des autres. Les autres salariés ne sont jugés que par leur chef de service, alors que le journaliste et le technicien des médias sont jugés par tout le peuple sénégalais au jour le jour.

Par conséquent, nous n'ignorons pas les difficultés de ces journalistes. C'est pour cette raison, d'ailleurs, que le Président de la République, Abdou DIOUF, avec l'humanisme et la générosité qu'on lui connaît, avait demandé que l'on introduisât la révision de la convention des journalistes. Je voudrais savoir, et les journalistes du Sénégal avec moi, à quel niveau exactement se trouve la négociation de cette convention.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.

La parole est à notre collègue Ismaila DIAGNE

MONSIEUR ISMAILA DIAGNE

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes Chers Collègues,

J'allais d'ailleurs renoncer à la parole, car le point essentiel sur lequel je voulais intervenir a été abordé par mon collègue Sanghè MBALLO. Il s'agit du problème de la journée continue. J'ai eu à poser cette question l'année dernière et la réponse qui m'a été donnée est celle-ci : "le projet est à l'étude. Nous vous communiquerons incessamment les conclusions".

Je pense que c'est un problème qui préoccupe les travailleurs. Mon collègue a parlé du problème de transport à Dakar où quand vous descendez à midi, vous ne pouvez être chez vous qu'à deux heures quelquefois. S'il faut être au bureau à 3 heures, je dis, Monsieur le Ministre, que c'est un problème, puisque nous sommes là pour recenser et vous communiquer les problèmes des sénégalais.

En Europe, et dans certains pays africains, c'est la journée continue. Parce qu'elle est une forme d'économie pour les travailleurs. La conjoncture est difficile, mais il faut trouver des solutions pour s'adapter effectivement à celle-ci. Mais on pose des problèmes, on nous dit qu'il y a des projets, et ils ne sortent jamais.

Le second volet de mon intervention a trait, certains collègues l'ont dit, aux multiples conflits au niveau du monde du travail. Et pourtant le Code du Travail sénégalais est l'un des meilleurs en Afrique. Mais c'est parce que tout simplement les patrons refusent systématiquement d'en appliquer les dispositions.

Pendant que les syndicats multiplient des efforts, organisent des séminaires pour former leurs militants, luttent pour les droits des travailleurs et les incitent à faire leur devoir, il faudrait aussi que les employeurs fassent les efforts nécessaires.

On a parlé de lenteur. En effet, quand un problème éclate ou que l'on licencie, le travailleur attend longtemps pour rentrer dans ses droits. Je crois que c'est un problème sur lequel on doit réfléchir ici pour trouver une solution.

Monsieur le Ministre, dans le rapport, il y a un passage où vous parlez de redéploiement d'effectifs pléthoriques. C'est une nouvelle formule que nous avons là.

Je crois que c'est mon collègue Amadou KA qui a parlé de rumeurs de déflation. Mais, à ce sujet, le Chef de l'Etat a été net et précis. Il n'est pas question de déflater au niveau de la Fonction publique, mais il peut être question de départs volontaires. Je crois que là aussi, nous attendons. Est-ce que ce sera au bénéfice des travailleurs ou pas ?

Monsieur le Ministre, à quel niveau se situe ce redéploiement ? Combien la Fonction publique compte-t-il d'agents ? Nous voudrions savoir, parce qu'au niveau de la Fonction publique, le redéploiement des effectifs n'est pas facile. On ne peut pas prendre un ingénieur pour en faire un instituteur ou un maçon. Comment donc voulez-vous procéder à ce redéploiement ?

Je termine tout simplement en vous félicitant du travail que vous avez abattu au niveau de ce département extrêmement complexe, comme on l'a dit tout à l'heure. Mais, en tout cas, sachez que les parlementaires, bien qu'ils aient l'habitude de poser beaucoup de questions, sont toujours prêts à apporter le soutien nécessaire pour que, de plus en plus, les problèmes qui se posent au niveau du travailleur soient résolus.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.

La parole est à notre collègue Alassane CISSE.

MONSIEUR ALASSANE CISSE

(Intervention en ouolof traduite en français)

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes Chers Collègues,

Monsieur le Ministre, je voudrais tout d'abord vous remercier, vous et vos collaborateurs. Mon intervention portera sur notre cahier de doléances d'août 1988. Nous avons constaté que la récente augmentation salariale de 3 000 francs ne concerne pas les secteurs public et semi public. Nous voudrions savoir quand est-ce qu'ils pourront en bénéficier .

Concernant votre cahier de doléances, nous sollicitons votre appui, tout en n'ignorant pas les efforts que vous déployez dans ce sens. Actuellement, nos compatriotes qui reviennent de Mauritanie sont à l'ordre du jour. Mais si ceux qu'ils sont venus retrouver ici n'avaient rien, ce serait grave. Je pense que les travailleurs ne se sont pas croisés les bras.

En effet, une délégation du bureau confédéral leur a rendu visite, et les boulangeries de la CNTS leur fournissaient du pain chaque matin. En outre, le bureau confédéral leur a donné un million de francs, en demandant aux syndicats professionnels affiliés à la CNTS de les aider. Donc, si nous ne sommes pas aidés, nous risquons d'être plus nécessiteux qu'eux à la longue.

Je vous remercie.

(Applaudissements des députés)

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.

La parole est à notre collègue Mame Birame DIOUF.

MONSIEUR MAME BIRAME DIOUF

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes Chers Collègues,

Monsieur le Ministre, le débat auquel vous venez d'assister, avant le démarrage de nos travaux, montre, s'il en est encore besoin, l'importance de l'information dans un régime politique comme le nôtre. Pour certains, l'information est un outil indispensable pour la conquête du pouvoir, même s'il faut passer par le viol des consciences.

Si j'ai tenu à revenir sur ces propos, c'est que, Monsieur le Ministre, comme l'ont dit du reste mes collègues Amadou KA et Ismaïla DIAGNE, l'on a fait circuler, depuis un certain temps, des rumeurs sur la déflation du personnel de la Fonction publique. Nous avons même pu lire dans une certaine presse qu'il y a des commissions qui travaillent avec le Ministère du Plan et de la Coopération, et dont les résultats devraient bientôt être publiés.

Je pense que l'examen du budget de votre ministère est l'occasion de donner définitivement une position sur ce problème pour ne pas dire de régler définitivement ce contentieux.

Monsieur le Ministre, au nom des populations de Fatick, je voudrais vous remercier de la décision que vous avez prise de faire démarrer très prochainement la construction de l'inspection du travail de Fatick.

Je vous remercie.

MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie mon cher collègue.

La parole est à notre collègue Moustapha NIANG.

MONSIEUR MOUSTAPHA NIANG

(Intervention en ouolof traduite en français).

Je vous remercie Monsieur le Président,

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes Chers Collègues,

Je voudrais tout d'abord remercier et féliciter Monsieur le Ministre de la Fonction publique, Moussa NDOYE, ainsi que ses collaborateurs.

Ensuite, je vais évoquer des problèmes qui sont antérieurs à sa nomination à la tête du département ministériel de la Fonction publique et du Travail.

Le premier problème concerne les inspecteurs de l'enseignement arabe. Le gouvernement, après avoir jugé nécessaire l'intégration de l'enseignement de l'arabe dans notre système éducatif, a envoyé des enseignants au Maroc dans le but d'en faire des inspecteurs de l'enseignement arabe. Les intéressés ont obtenu leur diplôme. Mais cela fait 7 ans qu'ils ne sont pas intégrés. Ils sont toujours considérés comme des inspecteurs adjoints. Cela n'est pas normal. Il faut considérer qu'ils sont membres de la CNTS et que le Maroc faisait souvent appel à eux pour combler un manque de professeurs. En outre, ceux qui avaient le brevet ont pu décrocher le Bac au Maroc.

Je pense qu'aucun sénégalais ne doit être victime d'une quelconque erreur administrative, après avoir suivi une solide formation.

.../...

Le deuxième problème a trait aux brevetés en arabe. Jusqu'à présent on en fait des moniteurs, alors qu'ils sortent d'établissements reconnus par le gouvernement comme la FAIS et l'UPIS.

S'ils portaient l'affaire devant la justice, ils auraient peut être gain de cause. Mais, ils ont préféré ne pas le faire, à cause des syndicats de la participation responsable. Nous souhaitons donc la rectification de cette erreur.

Je vous remercie.

Monsieur le Président.

La liste des orateurs est épuisée.

Monsieur le Rapporteur général, vous n'avez rien à dire ?

Monsieur Modou SARR

Non, Monsieur le Président.

Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, vous avez la parole pour répondre aux questions.

Monsieur le Ministre de la Fonction publique et du Travail.

Je vous remercie Monsieur le Président,

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les Députés,

Je voudrais tout d'abord et très sincèrement vous remercier des félicitations que vous avez bien voulu adresser à moi-même et à mes collaborateurs.

Je vais essayer de répondre autant que possible aux questions importantes et intéressantes que vous avez bien voulu me poser.

Monsieur le député Cora FALL a d'abord demandé au gouvernement la stratégie qu'il a mise en oeuvre pour faire face à la crise actuelle.

La nouvelle politique industrielle qui a été initiée et qui est, en ce moment, en application, n'a d'autres ambitions et objectifs que de restructurer et de moderniser notre tissu industriel pour nous permettre d'être en mesure de faire face à la situation actuelle. Bien sûr, les résultats provisoires mis en avant ne justifient pas ce qu'on pense. Mais la réalité est que la réussite de cette politique sera porteuse d'emplois, donc de progrès.

Monsieur le député a également parlé de bata, en soulignant les inquiétudes des populations de la commune de Rufisque Bargny. Effectivement, pour des raisons économiques, la Société BATA a fermé ses portes par la liquidation à l'amiable et les droits des travailleurs, il faut le rappeler, ont été libérés.

./.

Mais il est arrivé un moment où il a été question de la reprise des activités de Bata par la restructuration et la création d'unités autonomes. Monsieur le Président de la République avait consenti de gros efforts pour soutenir cette initiative. Mais vous avez appris ce qui est advenu de cela avec le départ définitif du Sénégal de Bata.

A partir de ce moment, qu'est-ce qu'il fallait pour sauver les travailleurs de l'ex-société Bata ?

Nous avons fait intervenir le Gouvernement canadien pour le respect du protocole qui avait été signé. Mais la réponse a été que Bata s'étant retirée du Sénégal et récemment d'Abidjan pour des raisons économiques, il fallait chercher d'autres voies. Et ces jours-ci nous avons appris qu'une initiative privée veut reprendre la société Bata dont le liquidateur nous a confirmé que les négociations sont assez avancées.

Mais nous sommes très très prudents. Nous avons fait une saisie conservatoire sur les biens de Bata et nous avons, en concertation avec principalement le ministère de l'Economie et des finances, pris des dispositions pour surveiller et suivre cette négociation qui, si elle aboutissait, permettrait la reprise des activités de Bata.

Monsieur le Président de la République suit personnellement et de façon intéressée l'évolution de ce dossier. Il m'a demandé de lui accorder la priorité pour essayer de lui trouver une issue heureuse en rapport avec les départements ministériels de l'Economie et des Finances et du développement industriel et de l'Artisanat. Ce dossier est donc bien suivi compte tenu de l'intérêt majeur qu'il présente pour les populations et de l'importance que Monsieur le Président de la République lui accordé.

Vous pouvez rester en contact permanent avec nous. Vous serez informés régulièrement de son évolution.

Monsieur le député Ibrahima Oumar SARR a parlé de la SAPAL.

Je pense que juridiquement, nous n'étions pas armés pour interdire la fermeture de cette société. Nous avons tenté, principalement mon collègue Mbaye DIOUF de sauver la situation, mais la décision était prise. Il fallait donc, autant que possible, sauver des emplois.

Il y a eu une initiative d'un sénégalais pour créer, après la liquidation amiable de la SAPAL et le règlement de tous les droits dus aux travailleurs, une nouvelle entité qui n'est pas une substitution à l'ancienne société, si mes renseignements sont justes. D'après mes informations, elle a déjà recruté une centaine de travailleurs chez les anciens employés de la SAPAL, IL s'agit également là d'un dossier que nous suivons avec la plus grande attention possible.

Le problème qui m'est posé, est de savoir de quel droit cette nouvelle entité s'arroge-t-elle pour discriminer dans les recrutements qui ont été opérés. Il s'agit de savoir si on parle d'une société vendue ou transférée, donc avec tout ce que cela comporte, ou d'une unité autonome n'ayant aucun lien juridique avec l'ancienne société. Si tel était le cas, la nouvelle société serait habilitée à recruter qui elle veut. N'avez-vous pas, n'est-ce-pas, modifié le Code du Travail en 1987 dans le sens de la libéralisation de l'embauche ? Mais si mes renseignements sont fondés, la nouvelle unité industrielle a recruté exclusivement parmi les anciens travailleurs.

Si, en tout cas, il y a un point de droit qui demande l'intervention et l'arbitrage du ministère de la Fonction Publique et du Travail, nous sommes disponibles et disposés à intervenir pour dire le droit et le faire respecter.

En ce qui concerne les fermetures, qui, selon lui, seraient des compressions déguisées, je voudrais dire que nous appliquons le tripartisme avec loyauté et sincérité. Chaque fois que les travailleurs ou les partenaires sociaux sont informés ou convaincus d'une anomalie dans l'action des employeurs, nous demandons à en être informés pour pouvoir intervenir. Car, selon les moyens que nous avons, nous faisons tout ce qui peut dépendre de nous pour que le droit règne dans ce pays et dans le domaine délicat du monde du travail. Si vous avez des exemples patents, communiquez les nous en temps opportun pour que nous puissions intervenir. En tout cas le gouvernement qui peut en témoigner est là pour veiller à la sauvegarde des intérêts des travailleurs en général.

Concernant les inspections du travail, je vous remercie d'avoir mis l'accent sur l'insuffisance des moyens de cette importante structure administrative.

Comme vous le savez, j'ai terminé, il y a deux mois, une tournée d'inspection de toutes les inspections régionales dont toutes les difficultés ont été recensées et les mesures à prendre recommandées.

Evidemment la conjoncture fait que nous ne faisons pas tout ce qu'on devrait faire, parce que nos moyens tant financiers que matériels ne sont pas extensibles. Nous faisons tout ce que nous pouvons faire. Les derniers véhicules que nous avons et qui datent de 1984, nous ont été donnés par l'Organisation du Travail arabe. Maintenant nous sommes en train de fouetter notre imagination. Nous allons réformer tous ces véhicules. Le Ministère de l'Economie et des Finances est toujours sensible aux problèmes et il les régle suivant les moyens mis à sa disposition.

Donc nous sommes très sensible au manque de moyens de ces inspections, parce que cela amoindrit l'efficacité de nos structures.

Il a parlé du reversement des cotisations, mais il s'agit du recouvrement des cotisations dues à nos institutions de sécurité sociale. Nous avons récemment, au niveau de toutes les régions, créé un comité régional de coordination des services du travail et de la sécurité sociale. Son objectif est de mettre en commun les moyens des inspections du travail, et de la Caisse de sécurité sociale, pour pouvoir faire ce travail essentiel. Cela ne suffit pas, mais je pense que c'est une amorce qui annonce des lendemains peut-être meilleurs.

Monsieur le Député Amadou KA nous dit qu'on prête au gouvernement l'intention de déflater des fonctionnaires. Au niveau actuel de mon information, il n'a pas pris une telle décision. Un recensement a été fait par une mission de l'inspection générale d'Etat et du BOM pour mieux maîtriser nos effectifs, en recherchant s'il y a des personnes qui émargent dans le budget et qui ne travaillent pas.

Les résultats sont édifiants, parce que ce travail nous a permis de radier pas mal de personnes fictives dans les effectifs de la Fonction Publique.

Par ailleurs, une étude avait été entreprise pour voir, dans le cadre de la flexibilité de l'emploi et de l'allégement des effectifs, s'il n'y aurait pas des gens qui voudraient quitter la Fonction publique, pour prendre des initiatives et gérer des projets. L'étude est faite, mais elle n'est pas encore finalisée pour qu'on puisse stipuler sur ses lendemains.

Il s'agit d'avoir une Fonction publique à la taille de nos moyens et de nos objectifs, pour que les moyens de l'Etat ne servent pas seulement à payer des fonctionnaires et à assurer le fonctionnement, mais à générer des moyens pour soutenir le développement. C'est à ce niveau qu'il faut situer le débat présentement.

Monsieur le Député Boubakar THIOUBE, que je remercie, a parlé des inspections du travail, j'ai déjà répondu à cette question.

Concernant le statut du Centre de Traumatologie, c'est un établissement public à caractère industriel et commercial.

Il estime que ce statut ne donne pas à ce centre la souplesse qu'il faut pour gérer un hôpital d'urgences.

.../...

Je voudrais lui dire qu'en ce moment, avec la CNTS, nous avons créé une commission pour étudier l'évolution probable de ce statut. Quand on aura abouti à des conclusions, des recommandations seront faites à Monsieur le Président de la République qui décidera du statut à donner à la Caisse de sécurité sociale.

Mais je précise que le CTO n'a pas une personnalité juridique, et peut-être considéré comme un service de la Caisse de sécurité sociale. Il est géré conformément au statut actuel de la Caisse de sécurité sociale. Evidemment mon département essaie de lui accorder les facilités lui permettant de mieux se mouvoir dans son travail.

S'agissant de la lenteur dans le fonctionnement des commissions d'avancement, je voudrais vous dire qu'il n'y en a plus. Les 13 années de retard que nous avons dans ce domaine sont actuellement résolues. Pour 1988, la plupart des commissions se sont déjà réunies. Donc tout fonctionne normalement. Nous avons même été félicités en commission technique et en commission des finances pour les progrès et les efforts qui ont été fournis.

Pour les compressions abusives, elles sont à prouver. En tout cas l'administration du travail est toujours là pour faire appliquer le droit, chaque fois qu'il est prouvé que ce qui est fait n'est pas conforme au Code du Travail. Aidez-nous à le faire appliquer pour éviter l'arbitraire. A ce sujet, je voudrais dire que nous ne faisons aucun quartier au patronat.

Monsieur le Président Sanghé MBALLO a parlé du projet de la journée continue.

Il y'avait le projet dont le Conseil Economique et Social avait été saisi. Le dossier est à l'appréciation et à la sage décision de Monsieur le Président de la République. Je retiens que l'Assemblée Nationale est favorable à la journée continue si j'en juge par les interventions enregistrées.

Monsieur le Président Oumar SANE a parlé des compressions qui seraient mécaniques, selon lui. J'ai déjà répondu à cette question.

Concernant les Contrôleurs du travail qui feraient du travail noir, cela est proscrit par la loi. Nous avons eu connaissance d'un cas de ce genre. Nous avons immédiatement réagi, en supprimant la solde de l'intéressé et en engageant la procédure. S'il s'agit de ce cas, il ne concerne pas un contrôleur mais un inspecteur du travail. S'il y a d'autres cas, je me tiens à votre disposition pour que vous me les fassiez connaître. Et croyez-moi, j'interviendrai immédiatement pour faire appliquer la loi.

Monsieur Emmanuel Sobel DIOUF a posé le problème de l'emploi dans les stations touristiques telles que Saly et les hôtels de Nianing.

Je voudrais lui dire qu'il y avait une circulaire ou un décret qui stipulait que les emplois non qualifiés devaient être réservés, dans les régions, les départements et les arrondissements, aux gens du terroir. Mais la révision du code du Travail en 1987 qui a libéralisé l'embauche, a fait en sorte que l'employeur n'est plus tenu de passer par l'inspecteur du travail pour recruter.

Cependant, nous avons été informés des problèmes que cela posait dans les régions et nous sommes en train d'étudier le problème pour lui apporter la solution la plus convenable possible.

En ce qui concerne les retraités qui reviennent occuper la place des jeunes, nous pouvons rester en contact pour savoir les conditions dans lesquelles les recrutements se sont faits. Et là aussi nous essayerons de faire en sorte qu'en toute connaissance de cause, les droits soient respectés.

.../...

Tout le monde sait que la volonté politique du Chef de l'Etat et de son gouvernement, c'est l'emploi des jeunes. Mais c'est dans la concertation et la circulation de l'information que nous pouvons arriver à régler les problèmes qui nous paraissent anormaux, voir scandaleux.

Monsieur le Député, je suis à votre entière disposition pour être renseigné au maximum de ce qui se passe dans votre circonscription politique.

Monsieur le Député MBaye Jacques DIOP, est revenu sur le problème de Bata, j'y ai déjà répondu.

Pour le statut du CTO, j'ai également répondu. Quant aux soins du CTO, on y accède par une prise en charge. Car le CTO a été construit pour permettre à la Caisse de sécurité sociale d'alléger les frais qu'elle payait aux hôpitaux pour pouvoir soigner directement les accidentés du travail. On peut accéder au CTO grâce à une imputation budgétaire ou à une assurance de sorte que contrairement aux autres hôpitaux, il n'est pas fermé aux indigents. Un indigent qui a une prise en charge peut y être admis. Par conséquent le CTO soigne le travailleur, conformément à la loi sur la sécurité sociale ainsi que des personnes privées qui paient pour se faire soigner.

Je crois que si vous visitez le CTO, vous vous rendrez compte que c'est une nécessité de santé publique qu'il est venu combler.

Monsieur le Président Madia DIOP a parlé de la détérioration du climat social et de la plateforme revendicative de 1988. Il a raison de dire que nous avons consacré deux longs mois mais deux bons mois à la négociation. Et je pense que les résultats obtenus, à mon sens, sont positifs. Tous ces jours-ci nous nous réunissons pour finaliser les derniers points.

Nous avons, sous la directive du Chef de l'Etat, créé des commissions pour étudier les autres problèmes. Celles-ci se réuniront en juin pour faire des recommandations au Chef de l'Etat. Pour ce qui est de l'augmentation généralisée des salaires dans le secteur privé, c'était un point important du cahier de revendications de la CNTS. Il y a eu un désaccord entre la CNTS et le CNP qui a été soumis à l'arbitrage du Chef de l'Etat qui décidera de tout ce qui sera fait.

En tout cas, cette année, Monsieur le Président de la République, malgré la conjoncture que nul n'ignore, a accordé un réajustement de salaires de 3 000 francs aux fonctionnaires et agents de l'Etat, ainsi qu'aux pensionnés. Il s'agit là d'une mesure favorable qu'il faut saluer. Et cette décision du Chef de l'Etat est applicable à partir du 1er juillet.

Concernant l'autonomie de gestion de la Caisse de sécurité sociale, une commission a été créée pour étudier le statut à donner à cette structure. Je préside cette commission dont les membres sont l'Etat et les partenaires sociaux. Compte tenu de tous les enjeux, nous ferons de façon responsable nos recommandations au Chef de l'Etat qui prendra la décision la plus conforme aux intérêts majeurs de l'Etat et des travailleurs.

En ce qui concerne le regroupement des institutions de Prévoyance Maladies, un point focal du cahier de revendications de la CNTS en 1988, nous avons fait une étude de base que nous avons soumise à l'appréciation du Chef de l'Etat qui me l'a renvoyée en me demandant de réunir une commission tripartite Etats-partenaires sociaux-travailleurs et employeurs, pour étudier le dossier et lui faire des propositions. Là encore, lorsque l'étude sera terminée, les conclusions seront transmises à l'appréciation et à la haute décision

S'agissant d'Air-Afrique, les chefs d'Etat des pays membres ont décidé de sa restructuration. Il y a 2 000 employés qui devraient être déflatés. En ce qui nous concerne, notre Code du Travail est applicable au personnel. Il sera appliqué avec vigilance, et je voudrais en conséquence rassurer les concernés.

Concernant la SAPAL, j'ai déjà répondu.

Monsieur le député Sandigui BALDE a évoqué les problèmes qui se posent dans sa région politique. Nous avons créé, dans chaque région, un comité régional de coordination de l'administration du Travail et de la Sécurité sociale pour nous permettre ensemble, au niveau des régions, de mieux piloter la politique gouvernementale dans ce domaine. Et ces comités sont présidés par les gouverneurs qui sont délégués des pouvoirs du Président de la République.

Donc, je recommanderai à Monsieur le député de saisir le gouverneur de sa région au sujet des problèmes qu'il a évoqués et de me faire l'amitié, chaque fois qu'il est à Dakar, de venir m'en parler, afin que nous puissions agir dans le sens convenable pour éviter que des préjudices soient portés aux travailleurs.

Par ailleurs, l'installation d'une inspection à Kolda comme à Fatick est programmée. Mais nous sommes en train de voir si on peut, malgré les effectifs très réduits, avoir une antenne auprès des gouverneurs pour rapprocher l'administration du Travail de ses usagers.

Monsieur le député Birassi SOW a parlé des négociations de la Convention collective des journalistes. Je voudrais lui dire que les réunions se tiennent normalement suivant un calendrier programme.

Monsieur le député Ismaïla DIAGNE est revenu sur la journée continue. Je crois avoir déjà répondu. Pour ce qui est de la violation du Code du Travail, j'ai répondu.

Concernant le redéploiement des effectifs, nous voulons connaître, en recensant, les besoins de l'administration, parce que l'on estime que les effectifs sont pléthoriques. Si les effectifs sont supérieurs à nos besoins, et que des départements en ont plus et d'autres moins, nous ferons le transfert. Bien sûr, nous ne confierons pas à un médecin, le travail d'un inspecteur du travail. Les agents occuperont des postes correspondant à leur profil.

En ce qui concerne les départs volontaires, j'ai répondu.

S'agissant des effectifs de la Fonction publique, ils étaient, il y a quelques temps, plus de 70 000. Mais avec les radiations consécutives aux missions IG/BOM et les départs à la retraite, nous sommes maintenant à 67 500 agents.

Monsieur le député Alassane Cisse m'a demandé, je crois, d'assurer les résultats de nos négociations, en ce qui concerne surtout le dossier national des chauffeurs de l'Administration. Je voudrais le rassurer, en lui disant que nous en avons parlé, hier ou avant-hier, avec Monsieur le Président Madia. Le dossier est donc bien suivi.

Monsieur le Député Mame Birame DIOUF a parlé de déflation du personnel de la Fonction publique, et de l'ouverture de l'inspection de Fatick, je pense avoir déjà répondu à ces questions.

Monsieur le député Moustapha NIANG a parlé de la situation des inspecteurs en langue arabe. Je vais en profiter pour répondre à la question du Président Madia DIOP relative à la modification du statut particulier des enseignants.

.../...

Cette doléance importante nous est posée depuis plus de 5 ans par la CNTS et j'ai le plaisir de dire, à votre auguste Assemblée, qu'à la date du 25 mai, Monsieur le Président de la République a signé le décret portant modification du statut particulier des enseignants.

Ce décret est très important, puisqu'il règle l'essentiel des doléances en matière de statut des enseignants. Et dans son champ d'application entre la question qui m'est posée par Monsieur le député Moustapha NIANG. Le Chef de l'Etat a voulu en le signant manifester sa détermination dans la poursuite de la revalorisation de la fonction enseignante et dans l'application intelligente des Etats généraux de l'Education et de la Formation.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les députés,

Je crois avoir répondu à toutes les questions qui m'ont été posées.

Je vous remercie.

(Applaudissements des députés du Parti socialiste).

Monsieur le Président

Je vous remercie Monsieur le Ministre,
Je pense que toutes les questions ont trouvé leur réponse
La discussion générale est close
Nous passons à l'examen des chapitres. Monsieur le
Rapporteur générale, vous avez la parole.

Monsieur Modou AMAR

CHAPITRE 351

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

(Personnel)

Dotations 1988-1989	319.888.000
services votés.....	311.990.000
TOTAL DU CHAPITRE 351	311.990.000

contre 319.888.000 pour la gestion en cours.

Monsieur le Président :

Il n'y a pas d'observations sur le chapitre 351 ?
Je mets aux voix le chapitre 351.
Quels sont ceux qui sont pour son adoption?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté.

Monsieur Modou AMAR

CHAPITRE 352

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

(Matériel)

Dotations 1988-1989	79.647.000
Services votés	75.755.000
TOTAL DU CHAPITRE 352	75.755.000

contre 79.647.000 pour la gestion en cours.

Monsieur le Président

Il n'y a pas d'observations sur le chapitre 352 ?
Je mets aux voix le chapitre 352
Quels sont ceux qui sont pour son adoption?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption?
Quels sont ceux qui s'abstiennent?
L'Assemblée a adopté.

Monsieur Modou AMAR

CHAPITRE 355

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

(Dépenses diverses)

Dotations 1988-198915.000.000
Services votés13.500.000

TOTAL DU CHAPITRE 355.....13.500.000
contre 15.000.000 en 1988-1989

Monsieur le Président

Il n'y a pas d'observations sur le chapitre 355?
Je mets aux voix le chapitre 355
Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'Assemblée a adopté.

Nous vous remercions Monsieur le Ministre .

- 11 -

FIN DE LA SEANCE

Monsieur le Président

Mes chers collègues,

Je propose à l'Assemblée de lever la séance et de reprendre nos travaux demain matin, à 9 heures 30, pour examiner le projet de budget du Ministère du Développement rural.

Il n'y a pas d'observations ?
Il en est ainsi décidé.

LA séance est levée.